



**DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU  
D'ASSAINISSEMENT**

M

domicilié(e)

demande l'autorisation de raccorder au réseau d'assainissement la parcelle suivante :

lieudit :

cadastrée section      n°

Callas, le



## **AUTORISATION DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

Référence :

M. ...., domicilié à Callas,

.....  
est autorisé à se raccorder au réseau public d'assainissement.

La présente autorisation sera transmise à la S.A.U.R. pour exécution des travaux dès que le pétitionnaire se sera acquitté auprès de la Mairie de Callas du montant de la taxe de branchement:

- *Immeubles existants du village ancien, zone Uar. : 250,00 € par logement.*
- *Constructions existantes hors village ancien raccordables au réseau public d'assainissement :*
  - 1) *Surface de plancher de 0 à 120 m<sup>2</sup> : 7,00 €/m<sup>2</sup>, soit pour .....m<sup>2</sup> :*
  - 2) *Surface de plancher de 121 m à 300 m<sup>2</sup> : 8,00 €/m<sup>2</sup>, soit pour .....m<sup>2</sup> :*
  - 3) *Surface de plancher supérieure à 300 m<sup>2</sup> : 9,00 €/m<sup>2</sup>, soit pour .....m<sup>2</sup> :*
- *Constructions neuves sur tout le territoire de la Commune raccordables au réseau public d'assainissement (y compris constructions neuves dans le village ancien) :*
  - *Surface de plancher de 0 à 120 m<sup>2</sup> : 13,00 €/m<sup>2</sup>, soit pour .....m<sup>2</sup> :*
  - *Surface de plancher de 121 m à 300 m<sup>2</sup> : 16,00 €/m<sup>2</sup>, soit pour .....m<sup>2</sup> :*
  - *Surface de plancher supérieure à 300 m<sup>2</sup> : 17,00 €/m<sup>2</sup>, soit pour .....m<sup>2</sup> :*

Ce document en deux exemplaires est à nous retourner accompagné de votre règlement par chèque bancaire ou postal.

Un exemplaire acquitté vous sera retourné.

Callas, le .....

Acquitté le.....

Bon pour exécution